

ESSAI SUR LES PRIVILEGES.

On a dit que le Privilége eſt *diſpenſe pour celui qui l'obtient, & découragement pour les autres.* S'il en eſt ainſi, convenez que c'eſt une pauvre invention que celle des Priviléges. Imaginons une ſociété la mieux conſtituée & la plus heureuſe poſſible; n'eſt-il pas clair que pour la bouleverſer entiérement, il ſuffira de diſpenſer les uns & de décourager les autres?

Je voudrois examiner les Priviléges dans leur origine, dans leur nature, & dans leurs effets. Mais cette diviſion, toute méthodique qu'elle eſt, pourroit me forcer à revenir ſur les mêmes idées.

Elle m'engageroit, quant à l'origine, dans une discussion de faits, c'est-à-dire, dans une querelle interminable; car, que ne trouve-t-on pas dans les faits, en cherchant comme l'on cherche ? J'aime encore mieux supposer, si l'on veut, aux Priviléges l'origine la plus pure. Leurs partisans, c'est-à-dire, à peu-près tous ceux qui en profitent ne peuvent exiger davantage.

Tous les Priviléges, sans distinction, ont certainement pour objet ou de *dispenser* de la loi, ou de donner un *droit exclusif* à quelque chose qui n'est pas défendu par la loi. Ce qui constitue le Privilége est d'être hors du droit commun, & l'on ne peut en sortir que de l'une ou de l'autre de ces deux manieres. Nous allons examiner, sous ce double point de vue tous les Priviléges à la fois.

Demandons-nous d'abord quel est l'objet de la loi. C'est sans doute d'empêcher qu'il ne soit porté atteinte à la liberté ou à

la propriété de quelqu'un. On ne fait pas des loix pour le plaisir d'en faire. Celles qui n'auroient pour effet que de gêner mal-à-propos la liberté des Citoyens, seroient contraires à la fin de toute association; il faudroit se hâter de les abolir. Il est une *loi mère* d'où toutes les autres doivent découler ; *ne fais point de tort à autrui.* C'est cette grande loi naturelle que le Législateur donne en quelque sorte en détail dans les diverses applications qu'il en fait, pour le bon ordre de la société, & d'où résultent toutes les loix positives. Celles qui peuvent empêcher qu'on ne fasse du tort à autrui sont bonnes. Celles qui ne serviroient à ce but ni médiatement ni immédiatement, sont nécessairement mauvaises; car elles gênent la liberté, & sont opposées aux véritables bonnes loix.

Le long asservissement des esprits a introduit les préjugés les plus déplorables. Le peuple croit presque de bonne foi qu'il n'a droit qu'à ce qui lui est

permis par des loix expreſſes. Il ſemble ignorer que la liberté eſt antérieure à toute ſociété, à tout Légiſlateur; que les hommes ne ſe ſont réunis que pour mettre leurs droits à couvert des entrepriſes des méchans, & pour ſe livrer, à l'abri de cette ſécurité, à un développement plus étendu, plus énergique, & plus fécond en jouiſſances de leurs facultés morales & phyſiques. Le Légiſlateur eſt établi, non pour accorder, mais pour protéger nos droits. S'il borne notre liberté, ce ne peut être que pour les actes qui ſeroient nuiſibles à la ſociété, & par conſéquent la liberté civile s'étend à tout ce que la loi ne défend pas.

A l'aide de ces principes élémentaires, nous pouvons juger les priviléges. Ceux qui auroient pour objet de diſpenſer de la loi, ne peuvent pas ſe ſoutenir. Toute loi, avons-nous obſervé, dit ou directement ou indirectement, *ne fais point tort à autrui.* Ce

ſeroit donc dire aux privilégiés : *permis à vous de faire tort à autrui.* Il n'eſt pas de pouvoir à qui il ſoit donné de faire une pareille conceſſion. Si la loi eſt bonne, elle doit obliger tout le monde, ſi elle eſt mauvaiſe, il faut l'anéantir ; elle eſt un attentat contre la liberté.

Pareillement on ne peut donner à perſonne un droit excluſif à quelque choſe qui n'eſt pas défendu par la loi ; ce ſeroit ravir aux citoyens une portion de leur liberté. Tout ce qui n'eſt pas défendu par la loi, avons-nous obſervé auſſi, eſt du domaine de la liberté civile & appartient à tout le monde. Accorder un privilége excluſif à quelqu'un ſur ce qui appartient à tout le monde, ce ſeroit faire tort à tout le monde pour quelqu'un. Ce qui préſente à la fois l'idée de l'injuſtice & de la plus abſurde déraiſon.

Tous les priviléges ſont donc par la nature des choſes, injuſtes, odieux &

contradictoires à la fin ſuprême de toute ſociété politique. Les priviléges *honorifiques* ne peuvent être ſauvés de la proſcription générale, puiſqu'ils ont un des caractères que nous venons de remarquer, celui de donner un droit excluſif à ce qui n'eſt pas défendu par la loi; ſans compter que ſous le titre hypocrite de priviléges honorifiques, il n'eſt preſque point de profit pécuniaire qu'ils ne tendent à envahir. Mais comme, même parmi les bons eſprits, on en trouve pluſieurs qui ſe déclarent pour ce genre de priviléges, ou du moins qui demandent grace pour eux, il eſt bon d'examiner avec attention, ſi réellement ils ſont plus excuſables que les autres.

Pour moi, je le dirai franchement, je leur trouve un vice de plus, & ce vice me paroît le plus grand de tous. C'eſt qu'ils tendent à avilir le grand corps des Citoyens, & certes, ce n'eſt pas un petit mal fait aux hommes que de les

avilir. Il n'eſt pas aiſé de concevoir comment on a pu conſentir à vouloir ainſi humilier vingt-cinq millions ſept cent mille hommes, pour en honorer ridiculement trois cent mille. Il n'y a aſſurément là rien de conforme à l'intérêt général.

Le titre le plus favorable, à la conceſſion d'un Privilége honorifique, ſeroit d'avoir rendu un grand ſervice à la Patrie, c'eſt-à-dire, à la Nation qui ne peut être que la généralité des Citoyens. Eh bien! récompenſez le membre qui a bien mérité du corps; mais n'ayez pas l'abſurde folie de rabaiſſer le corps vis-à-vis du membre. La maſſe des Citoyens eſt toujours la choſe principale; la choſe qui eſt ſervie. Doit-elle en aucun ſens, être ſacrifiée au ſerviteur à qui il n'eſt dû un prix que pour l'avoir ſervie? Une contradiction auſſi choquante auroit dû ſe faire généralement ſentir. Loin de-là, nôtre réſultat paroîtra peut-être nouveau, ou du moins fort étrange-

C'eſt qu'à cet égard il exiſte, parmi nous, une ſuperſtition invétérée qui répouſſe la raiſon, & s'offenſe même du doute. Quelques peuples ſauvages ſe plaiſent à de ridicules difformités, & leur rendent l'hommage dû à la beauté naturelle. Chez les Nations Hyperboréennes, c'eſt à des excroiſſances politiques, bien plus difformes, & ſur-tout bien autrement nuiſibles, puiſqu'elles deſſechent le corps ſocial, que l'on prodigue de ſtupides hommages. Mais la ſuperſtition paſſe, & le corps qu'elle dégradoit, reparoit dans toute ſa force & ſa beauté naturelle.

Quoi! dira-t-on, eſt-ce que vous ne voulez pas reconnoître les ſervices rendus à l'Etat? Pardonnez-moi, mais je ne fais conſiſter les récompenſes de l'Etat en aucune choſe qui ſoit injuſte ou aviliſſante; car il ne faut pas récompenſer quelqu'un aux dépens d'un autre. Ne confondons point deux choſes auſſi différentes entr'elles, que le ſont les *Priviléges* & les *récompenſes*.

Parlez-vous de ſervices ordinaires ? Il y a pour les acquitter les ſalaires ordinaires, ou des gratifications de même nature. S'agit-il d'un ſervice important, ou d'une action d'éclat ? offrez un avancement rapide de grade, ou un emploi diſtingué, en raiſon des talens de celui que vous avez à récompenſer. Enfin, s'il le faut, ajoutez la reſſource d'une penſion, mais dans un très-petit nombre de cas, & ſeulement, lorſqu'à cauſe des circonſtances, telles que vieilleſſe, bleſſures, &c. &c. aucun autre moyen ne peut tenir lieu de récompenſe ſuffiſante.

Ce n'eſt pas aſſez, dites-vous, il nous faut encore des diſtinctions apparentes. Nous voulons nous aſſurer les égards & la conſidération publique. A mon tour, je vous réponds avec le ſimple bon ſens, que la véritable diſtinction eſt dans le ſervice que vous avez rendu à la Patrie, à l'humanité, & que les égards & la conſidération publique ne

peuvent manquer d'aller où ce genre de mérite les appelle.

Laiſſez, laiſſez le Public diſpenſer librement les témoignages de ſon eſtime. Lorſque dans vos vues philoſophiques vous la conſidérez, cette eſtime, comme une monnoie morale, puiſſante par ſes effets, vous avez raiſon; mais ſi vous voulez que le Prince s'en arroge la diſtribution, vous vous égarez dans vos idées. C'eſt un bien du Public; c'eſt ſa derniere propriété; & la nature plus philoſophe que vous, n'a attaché le ſentiment de la conſidération, qu'à la ſeule reconnoiſſance du Peuple. C'eſt que là, & là uniquement réſide la Patrie, là ſont les véritables beſoins; ces beſoins ſacrés que les Gouvernemens dédaignent, mais qui ſeront éternellement l'objet adoré de la vertu & du génie. Ah! laiſſez-en le prix naturel couler librement du ſein de la Nation, pour acquitter ſa dette. Ne

dérangez rien à ce ſublime commerce entre les ſervices rendus aux Peuples par les Grands Hommes, & le tribut de conſidération offert aux Grands Hommes par les Peuples. Il eſt pur, il eſt vrai, il eſt fécond en bonheur & en vertus, tant qu'il naît de ces rapports naturels & libres.

Mais ſi la Cour s'en empare, elle le corrompt, elle le perd. L'eſtime publique va s'égarer dans les canaux empoiſonnés de l'intrigue, de la faveur, ou d'une criminelle complicité. La vertu & le génie manquent de récompenſe, & à côté, une foule de ſignes & de décorations diverſement bigarrées, commandent impérieuſement le reſpect & les égards envers la médiocrité, la baſſeſſe & le vice; enfin, les honneurs étouffent l'honneur, & les ames ſont dégradées.

Mais je veux bien que, vertueux vous-même, vous ne confondiez jamais celui qui eſt digne de récompenſe, avec

celui qu'il faudroit punir; au moins, faut-il convenir que la diſtinction que vous avez accordée, ſi celui qui la porte vient à dégénérer, ne peut plus ſervir qu'à faire honorer un homme bas, peut-être un ennemi de la Patrie. Vous avez aliéné, ſans retour, en ſa faveur, une portion de la conſidération publique.

Au contraire, l'eſtime qui émane des Peuples, néceſſairement libre, ſe retire à l'inſtant qu'elle ceſſe d'être méritée. C'eſt-là le ſeul prix toujours proportionné à l'ame du Citoyen vertueux; le ſeul propre à inſpirer de bonnes actions, & non à irriter la ſoif de la vanité & de l'orgueil, le ſeul qu'on puiſſe rechercher, & obtenir ſans manœuvres & ſans baſſeſſe.

Encore une fois, laiſſez les Citoyens faire les honneurs de leurs ſentimens, & ſe livrer, d'eux-mêmes, à cette expreſſion ſi flatteuſe, ſi encourageante, qu'ils ſavent leur donner comme par inſpiration; & vous connoîtrez alors

au libre concours de toutes les ames qui ont de l'énergie, aux efforts multipliés dans tous les genres de bien, ce que doit produire, pour l'avancement ſocial, le grand reſſort de l'eſtime publique.

Mais votre pareſſe & votre orgueil s'accommodent mieux des Priviléges. Je le vois, vous demandez moins à être diſtingué *par* vos Concitoyens, que vous ne cherchez à être diſtingué *de* vos Concitoyens. Si cela eſt, vous ne méritez ni l'un ni l'autre, & ce ne peut plus être de vous qu'il s'agit, quand on s'occupe des récompenſes à décerner au mérite.

De ces conſidérations générales ſur les Priviléges honorifiques, deſcendons dans leurs *effets*, ſoit relativement à l'intérêt public, ſoit relativement à l'intérêt des Privilégiés eux-mêmes.

Au moment où le Prince imprime à un citoyen le caractere de privilégié, il ouvre l'ame de ce citoyen à un intérêt

particulier, & la ferme plus ou moins aux inſpirations de l'intérêt commun. L'idée de Patrie ſe reſſerre pour lui ; elle ſe renferme dans la caſte où il eſt adopté. Tous ſes efforts, auparavant employés avec fruit au ſervice de la choſe nationale, vont ſe tourner contre elle. On vouloit l'encourager à mieux faire ; on n'a réuſſi qu'à le dépraver. Alors naît dans ſon ame une ſorte de beſoin de primer, un déſir inſatiable de domination. Ce déſir, malheureuſement trop analogue à la conſtitution humaine, eſt une vraie maladie anti-ſociale. Il n'eſt perſonne qui n'ait dû le ſentir mille fois, &, ſi par ſon eſſence il doit toujours être nuiſible, qu'on juge de ſes ravages, lorſque l'opinion & la loi viennent lui prêter leur puiſſant appui.

Pénétrez un moment dans les nouveaux ſentimens d'un privilégié. Il ſe conſidere avec ſes collégues, comme faiſant un ordre à part, une nation choiſie dans la nation. Il penſe qu'il ſe doit

d'abord à ceux de ſa caſte, & s'il continue à s'occuper des autres, ce ne ſont plus en effet que les *autres*, ce ne ſont plus les ſiens. Ce n'eſt plus ce corps dont il étoit membre. Ce n'eſt que le *Peuple*, le Peuple qui bientôt dans ſon langage, ainſi que dans ſon cœur, n'eſt qu'un aſſemblage de *gens de rien*, une claſſe d'hommes, créée tout exprès pour ſervir, au lieu qu'il eſt fait, lui, pour commander, & pour jouir. Oui, les privilégiés en viennent réellement à ſe regarder comme une autre eſpece d'hommes (1). Cette opinion en apparence ſi exagérée, & qui ne paroît pas s'allier avec la notion du Privilége, en devient inſenſiblement comme la conſéquence naturelle, & finit par s'établir dans tous les eſprits. Je le demande à tout privilégié franc &

---

(1) Comme je ne veux pas qu'on m'accuſe d'exagérer, *liſez* à la fin une piece authentique & curieuſe que je tire du Procès-verbal de l'Ordre de la Nobleſſe aux États de 1614.

loyal, comme ſans doute il s'en trouve; lorſqu'il voit auprès de lui un homme du Peuple, qui n'eſt pas venu là pour ſe faire protéger, n'éprouve-t-il pas, le plus ſouvent, un mouvement involontaire de répulſion, prêt à s'échapper ſur le plus léger prétexte, par quelque parole dure, ou quelque geſte mépriſant?

Le faux ſentiment d'une ſupériorité perſonnelle eſt tellement cher aux privilégiés, qu'ils veulent l'étendre à tous leurs rapports avec le reſte des citoyens. Ils ne *ſont point faits* pour être *confondus*, pour être *à côté*, pour ſe trouver *enſemble*, &c. &c. C'eſt ſe *manquer* eſſentiellement, que de diſputer, que de paroître avoir tort, quand on a tort; c'eſt ſe *compromettre* même que d'avoir raiſon avec, &c. &c.... Mais il faut voir ſurtout dans les campagnes éloignées, dans les vieux Châteaux, comment ce ſentiment ſe nourrit, & s'enfle au ſein d'une orgueilleuſe oiſiveté. C'eſt là qu'on ſe reſpecte, qu'on ſait tout ce que vaut un

homme

comme il faut, qu'on méprise les autres tout à son aise ! c'est là qu'on caresse, qu'on idolâtre de bonne foi sa haute dignité, & quoique tout l'effort d'une telle superstition ne puisse donner à une aussi ridicule erreur, le moindre degré de réalité ; n'importe, le privilégié y croit avec autant d'amour, avec autant de conviction, que le fou du Pyrée croyoit à sa chimere.

La vanité qui pour l'ordinaire est individuelle, & se plaît à s'isoler, se transforme ici promptement en un esprit de corps indomptable. Un privilégié vient-il à éprouver la moindre difficulté de la part de la classe qu'il méprise, d'abord il s'irrite ; il se sent blessé dans sa prérogative, il croit l'être dans son bien, dans sa propriété ; & bientôt il excite, il enflamme tous ses coprivilégiés, & il vient à bout de former une confédération terrible, prête à tout sacrifier pour le maintien, puis pour l'accroissement de son odieuse prérogative. C'est ainsi que l'or-

dre politique se renverse, & ne laisse plus voir qu'un détestable aristocracisme.

Cependant, dira-t-on, on est poli dans la société avec les non-privilégiés, comme avec les autres. Ce n'est pas moi qui ai remarqué, le premier, le caractere de la politesse françoise. Le privilégié françois n'est pas poli, parce qu'il le *doit* aux autres, mais parce qu'il croit le *devoir* à lui-même. Ce n'est pas les droits d'autrui qu'il respecte, c'est soi, c'est sa dignité. Il ne veut point, par ses manieres, être confondu avec ce qu'on nomme *mauvaise compagnie*. Que dirai-je ? Il craindroit que l'objet de sa politesse ne le prît pour un *non-privilégié comme lui*.

.. — Gardons-nous de nous laisser séduire par ces apparences grimacieres & trompeuses ; ayons le bon esprit de ne voir en elles, que ce qui y est, un orgueilleux attribut de ces mêmes Priviléges que nous détestons.

Pour expliquer cette soif si ardente

d'acquérir des Priviléges, on penſe, peut-être, que du moins, au prix du bonheur public, il s'eſt compoſé, en faveur des privilégiés, un genre de félicité particuliére, par le charme enivrant de cette ſupériorité dont le petit nombre jouit, auquel un grand nombre aſpire, & dont les autres ſont réduits à ſe venger par les reſſources de l'envie ou de la haine.

Oublieroit-on que la nature n'impoſa jamais des loix impuiſſantes ou vaines, & qu'elle a arrêté de ne départir le bonheur aux hommes que dans l'égalité? On ignoreroit donc que c'eſt un échange perfide que celui qui eſt offert par la vanité contre cette multitude de ſentimens naturels dont la félicité réelle ſe compoſe. Ecoutons là-deſſus notre propre expérience (1), ouvrons les yeux ſur

(1) La Société eſt pour tous ceux que le ſort n'a pas condamnés à un travail ſans relâche, la ſource la plus pure & la plus féconde de jouiſſances agréables; on le ſent, & le peuple qui ſe croit

celle de tous les grands Privilégiés, de tous les grands Mandataires que leur

---

le plus civiliſé ſe vante auſſi d'avoir la meilleure ſociété. Où doit être la bonne ſociété ? Là ſans doute où les hommes qui ſe conviendroient le mieux, pourroient ſe rapprocher librement, & ceux qui ne ſe conviendroient pas, ſe ſéparer ſans obſtacle. Là, où dans un nombre donné d'hommes, il y en auroit davantage qui poſſéderoient les talens & l'eſprit de ſociété, & où le choix, parmi eux, ne ſeroit embarraſſé d'aucune conſidération étrangere au but qu'on ſe propoſe en ſe réuniſſant. Qu'on diſe ſi les préjugés d'état ne s'oppoſent point de toutes les manieres à cet arrangement ſi ſimple. Combien de maîtreſſes de maiſon ſont forcées d'éloigner les hommes qui les intéreſſeroient le plus, par égard pour les hauts privilégiés qui les ennuient. Vous avez beau, dans vos ſociétés ſi vantées & ſi inſipides, *ſinger* cette égalité dont vous ne pouvez vous diſpenſer de ſentir l'abſolue néceſſité. Ce n'eſt pas dans des inſtans paſſagers où les hommes peuvent ſe modifier intérieurement au point de devenir les uns pour les autres tout ce qu'ils ſeroient ſans doute, ſi l'égalité étoit la réalité de toute la vie plutôt que

état exposé à jouir, dans les Provinces, de tous les prétendus charmes de la supériorité. Elle fait tout pour eux, cette supériorité ; cependant ils se trouvent seuls, l'ennui fatigue leur ame, & venge les droits de la nature. Voyez à l'ardeur impatiente avec laquelle ils reviennent chercher des égaux dans la capitale, combien il est insensé de semer continuellement sur le terrein de la vanité, quand on n'y peut recueillir que les ronces de l'orgueil, & les pavots de l'ennui.

Nous ne confondons point avec la supériorité absurde & chimérique qui est l'ouvrage des Priviléges, cette supériorité légale qui suppose seulement des Gouvernans & des Gouvernés. Celle-ci est réelle ; elle est nécessaire. Elle n'énorgueillit pas les uns, elle n'humilie pas les autres : c'est une supériorité

---

le jeu de quelques momens. Cette matiere seroit inépuisable ; je ne puis qu'indiquer quelques vues.

de fonctions, & non de perſonnes; or, ſi cette ſupériorité même ne peut dédommager des douceurs de l'égalité, que doit-on penſer de la chimere dont ſe repaiſſent les ſimples Privilégiés ?

Ah ! ſi les hommes vouloient connoître leurs intérêts ; s'ils ſavoient faire quelque choſe pour leur bonheur, s'ils conſentoient à ouvrir enfin les yeux ſur la cruelle imprudence qui leur a fait dédaigner ſi long-temps les droits de Citoyens libres pour les vains Priviléges de la ſervitude, comme ils ſe hâteroient d'abjurer les nombreuſes vanités auxquelles ils ont été dreſſés dès l'enfance. Comme ils ſe méfieroient d'un ordre de choſes qui s'allie ſi-bien avec le deſpotiſme. Les droits de Citoyen embraſſent tout ; les Priviléges gâtent tout & ne dédommagent de rien.

Juſqu'à préſent j'ai confondu tous les Priviléges, ceux qui ſont héréditaires avec ceux que l'on obtient ſoi-même, ce n'eſt pas qu'ils ſoient tous également nuiſi-

bles, également dangereux dans l'état ſocial. S'il y a des places dans l'ordre des maux & de l'abſurdité, c'eſt, ſans doute, les Priviléges héréditaires qui doivent y occuper la premiere ; & je n'abaiſſerai pas ma raiſon juſqu'à prouver une vérité ſi palpable. Faire d'un Privilége une propriété tranſmiſſible, c'eſt vouloir s'ôter juſqu'aux foibles prétextes par leſquels on cherche à juſtifier la conceſſion des Priviléges ; c'eſt renverſer tout principe, toute raiſon.

D'autres obſervations jetteront un nouveau jour ſur les funeſtes effets des Priviléges. Remarquons auparavant une vérité générale ; c'eſt qu'une fauſſe idée n'a beſoin que d'être fécondée par l'intérêt, & ſoutenue de l'autorité de quelques ſiecles pour corrompre à la fin tout l'entendement. Inſenſiblement, & de préjugés en préjugés, on en vient à ſe former un Corps de doctrine qui préſente l'extrême de la déraiſon, & ce qu'elle a de plus révoltant, ſans jamais

parvenir à ébranler la longue & superstitieuse crédulité des Peuples.

Ainsi, voyons-nous s'élever sous nos yeux, & sans que la Nation songe même à réclamer, de nombreux essaims de Privilégiés, dans une religieuse persuasion qu'ils ont une sorte de droit acquis, par seule la naissance, aux *honneurs*, & par leur simple existence, à une portion du tribut des Peuples.

Ce n'étoit pas assez, en effet, que les Privilégiés se regardassent comme une autre espece d'hommes; ils en sont venus à se regarder modestement, & presque de bonne-foi, eux & leurs descendans, comme un *besoin* des Peuples, non, comme fonctionnaires de la chose publique; à ce titre, ils ressembleroient à l'universalité des Mandataires publics, de quelque classe qu'on les tire. C'est comme formant un Corps privilégié qu'ils s'imaginent être nécessaires à toute société qui vit sous un régime Monarchique. S'ils parlent aux Chefs du Gou-

vernement, ou au Monarque lui-même; ils se représentent comme l'appui du trône, & ses défenseurs naturels contre le Peuple ; si au contraire ils parlent à la Nation, ils deviennent alors les vrais défenseurs d'un Peuple qui, sans eux, seroit bientôt écrasé par le despotisme.

Avec un peu plus de lumieres, le Gouvernement verrait qu'il ne faut dans une société que des Citoyens vivans & agissans sous la protection de la loi, & une autorité tutélaire chargée de veiller & de protéger. La seule hiérarchie nécessaire, nous l'avons dit, s'établit entre les agens de la souveraineté; c'est là qu'on a besoin d'une gradation de pouvoirs, c'est là que se trouvent les vrais rapports d'inférieur à supérieur, parce que la machine publique ne peut se mouvoir qu'au moyen de cette correspondance. Hors de-là, il n'y a que des Citoyens égaux devant la loi, tous dépendans, non les uns des autres, ce seroit une servitude inutile, mais de

l'autorité qui les protege, qui les juge; qui les défend , &c. Celui qui jouit des plus grandes poſſeſſions, n'eſt pas *plus* que celui qui jouit de ſon ſalaire journalier. Si le riche paie plus de contributions, il offre plus de propriétés à protéger. Mais le denier du pauvre ſeroit-il moins précieux? ſon droit moins reſpectable? & ſa ſécurité ne doit-elle pas repoſer ſous une protection au moins égale?

C'eſt en confondant ces notions ſimples que les privilégiés parlent ſans ceſſe de la néceſſité d'une ſubordination; l'eſprit militaire veut juger des rapports civils, & ne voit une nation que comme une grande caſerne. Dans une brochure nouvelle, on a oſé établir une comparaiſon entre les ſoldats & les officiers d'un côté, & de l'autre, les Privilégiés & les non-Privilégiés! Si vous conſultiez l'eſprit monacal, qui a tant de rapport avec l'eſprit militaire, il répondroit auſſi qu'il n'y aura de l'ordre

dans une nation que quand on l'aura ſoumiſe aux réglemens qui gouvernent ſes nombreuſes victimes. L'eſprit monacal conſerve parmi nous, ſous un nom moins avili, plus de faveurs qu'on ne penſe.

Toutes ces vues ne peuvent appartenir qu'à des gens qui ne connoiſſent rien aux vrais rapports qui lient les hommes dans l'état ſocial. Un Citoyen quel qu'il ſoit, qui n'eſt point mandataire de l'autorité, n'a autre choſe à faire que de s'occuper à améliorer ſon ſort, de jouir de ſes droits ſans bleſſer les droits d'autrui, c'eſt-à-dire, ſans manquer à la loi. Tous les rapports de Citoyen à Citoyen ſont des rapports libres; l'un donne ſon temps ou ſa marchandiſe, l'autre rend en échange ſon argent ; il n'y point là de ſubordination, mais un échange continuel... (1).

---

(1) Je crois important pour la facilité de la converſation, de diſtinguer les deux hiérarchies,

Si dans votre étroite politique, vous diſtinguez un corps de Citoyens pour

---

dont nous venons de parler, par les noms de *vraie* & de *fauſſe* hiérarchie. La gradation entre les Gouvernans & l'obéiſſance des Gouvernés forment la véritable hiérarchie, néceſſaire dans toutes les ſociétés. Celle des Gouvernés, entr'eux, n'eſt qu'une fauſſe hiérarchie, inutile, odieuſe, reſte informe d'opinions féodales, qui ne ſont plus établies ſur rien de réel. Pour concevoir une ſubordination entre les Gouvernés, il faut ſuppoſer une troupe armée, s'emparant d'un pays, ſe rendant propriétaire, & conſervant, pour la défenſe commune, les mêmes rapports de la diſcipline militaire. C'eſt que-là, le Gouvernement eſt fondu dans l'état civil; il n'en eſt pas diſtingué. Chez nous, au contraire, les différentes branches du pouvoir public, exiſtent à part, & ſont organiſées, y compris une armée immenſe, de maniere à n'exiger des ſimples citoyens que la contribution pour acquitter les charges publiques. Qu'on ne s'y trompe point, au milieu de tous les noms de *ſubordination*, de *dépendance*, *&c.* que les Privilégiés invoquent avec tant de clameur, ce n'eſt pas l'intérêt de la véritable ſubordination qui les conduit,

le mettre entre le Gouvernement & les peuples, ou ce corps partagera les

---

ils ne ſont cas que de la *fauſſe* hiérarchie, c'eſt celle-ci qu'ils voudroient rétablir ſur les débris de la véritable. Ecoutez-les lorſqu'ils parlent des agens ordinaires du Gouvernement, voyez avec quel dédain un bon Privilégié croit devoir les traiter. Que voient-ils dans un Lieutenant de Police, un homme de peu ou de rien, établi pour faire peur au Peuple; mais pour eux, comme ils mépriſeroient un ordre venant de ce Magiſtrat! Je m'arrête à cette idée; qu'on diſe de bonne foi, s'il eſt un ſeul Privilégié qui ſe croie inférieur au Lieutenant de Police. Comment regardent-ils les autres Magiſtrats, & les mandataires des différentes branches du pouvoir exécutif, excepté ceux qui ſont dans la ſeule hiérarchie militaire? Eſt-il ſi rare de les entendre dire: « Je » ne ſuis pas fait pour me ſoumettre au Miniſtre, » ſi le Roi me fait l'honneur de me donner des » ordres, à la bonne heure ». J'abandonne ce ſujet à l'imagination du lecteur; il étoit bon de faire remarquer que les véritables ennemis de la ſubordination & de la vraie hiérarchie, ce ſont ces hommes-là même qui prêchent avec tant d'ardeur la ſoumiſſion à la *fauſſe* hiérarchie.

fonctions du Gouvernement, & alors ce ne sera pas la classe privilégiée dont nous parlons, ou bien il n'appartiendra pas aux fonctions essentielles du pouvoir public, & alors qu'on m'explique ce que peut être un corps intermédiaire, si ce n'est une masse étrangère, nuisible, soit en interceptant les rapports directs entre les gouvernans & les gouvernés, soit en pressant sur les ressorts de la machine publique, soit enfin en devenant, par tout ce qui la distingue du grand corps des Citoyens, un fardeau de plus pour la communauté.

Toutes les classes de Citoyens ont leurs fonctions, leur genre de travail particulier, dont l'ensemble forme le mouvement général de la société. S'il en est une qui prétende se soustraire à cette loi générale, on voit bien qu'elle ne se contente pas d'être inutile & qu'il faut nécessairement qu'elle soit à charge aux autres.

Les deux grands mobiles de la société sont l'*argent* & l'*honneur*. C'est par le besoin que l'on a de l'un & de l'autre qu'elle se soutient, & ce n'est pas l'un sans l'autre que ces deux besoins doivent se faire sentir dans une nation où l'on connoît le prix des bonnes mœurs. Le desir de mériter l'estime publique, & il en est une pour chaque profession, est un frein nécessaire à la passion des richesses. Il faut voir comment ces deux sentimens doivent se modifier dans la classe privilégiée.

Pour l'*honneur*, il lui est assuré, c'est son apanage certain; que pour les autres Citoyens, l'honneur soit le prix de la conduite, à la bonne heure. Quant aux Privilégiés, il leur a suffi de naître. Ils ne sentiront pas le besoin de l'acquérir, & ils peuvent renoncer d'avance à tout ce qui tend à le mériter (1).

---

(1) Le lecteur s'apperçoit que nous ne con-

Quant à l'*argent*, les Privilégiés, il eſt vrai, doivent en ſentir vivement le beſoin. Ils ſont même plus diſpoſés à ſe livrer aux inſpirations de cette paſſion ardente, parce que le préjugé de leur ſupériorité les excite ſans ceſſe à forcer leur dépenſe, & parce qu'en s'y livrant, ils n'ont pas à craindre, comme les autres, de perdre tout honneur, toute conſidération.

Mais par une contradiction biſarre, en même temps que le préjugé d'état pouſſe continuellement le Privilégié à déranger ſa fortune, il lui interdit impérieuſement preſque toutes les voies honnêtes par où il pourroit parvenir à la réparer.

Quel moyen reſtera-t-il donc aux Privilégiés pour ſatisfaire cet amour de l'argent, qui doit les dominer plus que les autres? L'*intrigue* & la *mendi-*

---

fondons pas ici l'honneur avec le *point d'honneur*, qu'on a cru en être le dédommagement.

cité.

cité. Ces deux occupations deviendront l'*induſtrie* particuliere de cette claſſe de Citoyens. S'y attachant excluſivement, ils y excelleront, & par-tout où ces deux talens pourront s'exercer, avec profit, ils s'y établiront de manière à écarter toute concurrence de la part des non-Privilégiés.

Ils rempliront la Cour, ils aſſiégeront les Miniſtres, ils accapareront toutes les graces, toutes les penſions, tous les bénéfices. L'intrigue jette un regard univerſel ſur l'Egliſe, la Robe & l'Epée. Elle apperçoit un revenu conſidérable, ou bien un pouvoir qui y mène, attaché à une multitude innombrable de places, & bientôt elle vient à bout de faire conſidérer ces places comme des poſtes à argent, établis, non pour remplir des fonctions qui exigent des talens, mais pour aſſurer un état *convenable* à des familles privilégiées.

Ils ne ſe raſſureront pas ſur leur profonde habileté dans l'art de l'intrigue,

& comme s'ils craignoient que la ſeule conſidération du bien public ne vînt, dans quelques intervalles, à ſéduire le Miniſtere, ils profiteront à propos de l'ineptie ou de la trahiſon de quelques Adminiſtrateurs ; ils feront enfin conſacrer leur monopole par de bonnes Ordonnances, ou par un régime d'adminiſtration équivalent à une loi excluſive.

C'eſt ainſi qu'on dévoue l'Etat aux principes les plus deſtructeurs de toute économie publique. Elle a beau preſcrire de préférer en toutes choſes, les ſerviteurs les plus habiles & les moins chers, le monopole commande de choiſir les plus coûteux, & néceſſairement les moins habiles, puiſque le monopole a pour effet connu d'arrêter l'eſſor de ceux qui auroient pu montrer des talens dans une concurrence libre.

La *mendicité* privilégiée a moins d'inconvéniens pour la choſe publique. C'eſt une branche gourmande, qui deſſeche

tant qu'elle peut, mais au moins elle ne prétend pas remplacer les rameaux utiles. Elle consiste, comme toute mendicité à tendre la main, en s'efforçant d'exciter la compassion, & à recevoir gratuitement ; seulement la posture est moins humiliante, & elle semble, quand il le faut, dicter un devoir, plutôt qu'implorer un secours. Au reste il a suffi pour l'opinion que l'intrigue & la mendicité, dont il s'agit ici, fussent spécialement affectées à la classe privilégiée, pour qu'elles devinssent honorables & honorées ; chacun est bien venu à se vanter hautement de ses succès en ce genre ; ils inspirent l'envie, l'émulation, jamais le mépris.

Ce genre de mendicité s'exerce principalement à la Cour, où les hommes les plus puissans & les plus opulens en tirent le premier & le plus grand parti. De-là cet exemple fécond va ranimer jusques dans le fond le plus reculé

des Provinces, la prétention honorable de vivre dans l'oiſiveté & aux dépens du Public.

Ce n'eſt pas que l'ordre des Privilégiés ne ſoit déjà, & ſans aucune eſpece de comparaiſon, le plus riche du Royaume ; que preſque toutes les terres & les grandes fortunes n'appartiennent aux membres de cette claſſe. Mais le goût de la dépenſe, & le plaiſir de ſe ruiner ſont ſupérieurs à toute richeſſe.

Dès qu'on entend le mot de *pauvre* uni à celui de *Privilégié*, il s'éleve une ſorte de cri d'indignation. Un Privilégié, hors d'état de ſoutenir ſon nom, ſa dignité, eſt certes une honte pour la Nation ! il faut ſe hâter de remédier à ce déſordre public ; & quoiqu'on ne demande pas expreſſément pour cela un excédent de contribution, il eſt bien clair que tout emploi des deniers publics ne peut avoir d'autre origine.

Ce n'eſt pas vainement que l'Adminiſtration eſt compoſée de Privilégiés. Elle veille avec une tendreſſe paternelle à tous leurs intérêts. Ici, ce ſont des établiſſemens pompeux, vantés, comme l'on croit, de toute l'Europe, pour donner l'éducation *aux pauvres Privilégiés*, de l'un & de l'autre ſexe. Inutilement le haſard ſe montroit plus ſage que vos inſtitutions, & vouloit ramener ceux qui ont beſoin, à la loi commune de travailler pour vivre. Vous ne voyez dans ce retour au bon ordre qu'un crime de la fortune; & vous vous gardez bien de donner à vos éleves les habitudes d'une profeſſion commune, capable de ſoutenir celui qui l'exerce.

Dans vos admirables deſſeins, vous allez juſqu'à leur inſpirer une ſorte d'orgueil d'avoir été de ſi bonne heure à la charge du Public, comme ſi dans aucun cas, il pouvoit être plus glorieux d'avoir beſoin de charité que de s'en

paſſer. Vous les récompenſez par des ſecours d'argent , par des penſions , par des cordons , d'avoir bien voulu conſentir à recevoir ce premier gage de votre tendreſſe.

A peine ſortis de l'enfance, les jeunes Privilégiés ont un état & des appointemens, & on oſe les plaindre de leur modicité. Voyez cependant parmi les non-Privilégiés du même âge, qui ſe deſtinent aux profeſſions pour leſquelles il faut des talens & de l'étude ; voyez s'il en eſt un ſeul qui, bien qu'attaché à des occupations vraiment pénibles, ne coûte long-temps encore à ſes parens de grandes avances, avant qu'il ſoit admis à la chance incertaine de retirer de ſes longs travaux, le néceſſaire de la vie.

Toutes les portes ſont ouvertes à la ſollicitation des Privilégiés. Il leur ſuffit de ſe montrer, & tout le monde ſe fait honneur de s'intéreſſer à leur avance-

ment. On s'occupe avec chaleur de leurs affaires, de leur fortune. L'Etat lui-même, oui, la chose publique a été forcée plus d'une fois de concourrir à des arrangemens de famille, de négocier des mariages, de se prêter à une acquisition, &c. &c.

Les Privilégiés les moins favorisés trouvent par-tout d'abondantes ressources. Une foule de Chapitres pour l'un & l'autre sexe, des ordres militaires sans objet, ou dont l'objet est injuste & dangereux, leur offrent des prébendes, des commanderies, des pensions, & toujours des décorations. Et comme si ce n'étoit pas assez des fautes de nos peres, on s'occupe avec ardeur depuis quelque temps, d'augmenter le nombre de ces brillantes soldes de l'inutilité (1).

(1) Il se manifeste une contradiction bizarre dans la conduite du Gouvernement. Il aide, d'un côté, à déclamer sans mesure contre les biens

Ce feroit une erreur de croire que la mendicité privilégiée dédaigne les petites occafions, ou les petits fecours. Les fonds deftinés aux aumônes du Roi font en grande partie abforbés par elle, & pour fe dire pauvre dans l'ordre des Privilégiés, on n'attend pas que la Nature pâtiffe, il fuffit que la vanité fouffre. Ainfi, la véritable indigence de toutes les claffes de Citoyens eft facrifiée à des befoins de vanité.

Les Pays d'Etat s'occupent depuis long-temps des penfions à donner *à la pauvre claffe privilégiée.* Les Adminiftrations Provinciales fuivent déjà de fi nobles traces, & les trois Ordres en commun, parce qu'ils ne font encore

---

confacrés au culte, & qui difpenfent au moins le tréfor national de payer cette partie des fonctions publiques, & il cherche en même tems à dévouer le plus qu'il peut de ces biens, & d'autres, à la claffe des Privilégiés fans fonctions.

composés que de Privilégiés, écoutent avec une respectueuse approbation tous les avis qui peuvent tendre à soulager *la pauvre classe privilégiée.* Les Intendans se sont procurés des fonds particuliers pour cet objet; un moyen de succès pour eux est de prendre un vif intérêt au triste sort de *la pauvre classe privilégiée;* enfin, dans les Livres, dans les Chaires, dans les Discours Académiques, dans les Conversations, & partout, voulez-vous intéresser à l'instant tous vos Auditeurs, il n'y a qu'à parler de *la pauvre classe privilégiée.* A voir cette pente générale des esprits, & les innombrables moyens que la superstition, à qui rien n'est impossible, s'est déjà ménagée, pour secourir les pauvres Privilégiés; je ne puis m'expliquer pourquoi on n'a pas encore ajouté, s'il n'existe déjà, à la porte des Eglises, un tronc pour *la pauvre classe privilégiée* (1).

(1) Je m'attends bien que l'on trouvera cet endroit

Il faut encore citer ici un genre de trafic inépuiſable en richeſſes, pour les Privilégiés. Il eſt fondé, d'une part, ſur la ſuperſtition des noms, de l'autre, ſur l'avidité des richeſſes. Je parle de ce qu'on oſe appeller les *Méſalliances* (2), ſans que ce terme ait pu décourager les ſtupides Citoyens qui paient ſi cher pour ſe faire inſulter. Dès qu'à force de travail & d'induſtrie, quelqu'un de l'ordre commun a élevé une fortune digne d'envie; dès que les agens du fiſc, par des moyens plus faciles, ſont parvenus à entaſſer des tréſors, toutes ces richeſſes ſont aſpirées par les Privilégiés. Il ſemble que notre malheureuſe Nation ſoit

---

de mauvais ton. Cela doit être; le pouvoir de proſcrire, ſur ce prétexte, des expreſſions exactes, eſt encore un droit des Privilégiés.

(2) On devroit bien, ne fût-ce que pour la clarté du langage, ſe ſervir d'un autre mot pour déſigner l'art de s'approprier les riches offrandes de la ſottiſe, & marquer clairement de quel côté eſt la *méſalliance*.

condamnée à travailler & à s'appauvrir ſans ceſſe pour la claſſe Privilégiée.

C'eſt inutilement que l'agriculture, que les fabriques, le commerce, & tous les arts réclament pour ſe ſoutenir, pour s'aggrandir, & pour la proſpérité publique, une partie des capitaux immenſes qu'ils ont ſervi à former. Les Privilégiés engloutiſſent & les capitaux & les perſonnes, & tout eſt voué ſans retour à la ſtérilité Privilégiée.

La matiere des Priviléges eſt inépuiſable comme les préjugés qui conſpirent à les ſoutenir. Mais laiſſons ce ſujet, & épargnons-nous les réflexions qu'il inſpire. Un tems viendra, où nos neveux indignés reſteront ſtupéfaits à la lecture de notre hiſtoire, & donneront, à la plus inconcevable démence, les noms qu'elle mérite. Nous avons vu, dans notre jeuneſſe, des hommes de Lettres ſe ſignaler par leur courage, à attaquer des opinions auſſi puiſſantes que pernicieuſes à l'humanité. Aujourd'hui, ils

ſe contentent de répéter dans leurs propos & dans leurs écrits, des raiſonnemens ſurannés contre des préjugés qui n'exiſtent plus. Celui des Priviléges eſt le plus dangereux, peut-être, qui ait paru ſur la terre ; il s'eſt plus intimément lié avec l'organiſation ſociale ; il la corrompt plus profondément; plus d'intérêts s'occupent à le défendre. Voilà bien des motifs pour exciter le zele des patriotes, & pour réfroidir celui des gens de Lettres.

NOTE RELATIVE A LA PAGE 15.

Extrait du Procès-verbal de la Nobleſſe, aux États de 1614, page 113.

Du mardi matin 25 Novembre : « *& ayant eu audience, M. de Senecey* (1) *parla au Roi en cette ſorte :*

SIRE,

« La bonté de nos Rois a concédé de tout tems cette liberté à leur Nobleſſe, que de recourir à eux en toutes ſortes d'occaſions, l'éminence de leur qualité les ayant approchés auprès de leurs perſonnes, qu'ils ont toujours été les principaux exécuteurs de leurs royales actions.

« Je n'aurois jamais fait de rapporter à V. M. tout ce que l'antiquité nous apprend que la naiſſance a donné de prééminences à cet Ordre, & avec telle différence de ce qui eſt de tout le reſte du

(1) M. le Baron de Senecey étoit Préſident de la Nobleſſe

Peuple, qu'elle n'en a jamais pu ſouffrir aucune ſorte de comparaiſon. Je pourrois, SIRE, m'étendre en ce diſcours, mais une vérité ſi claire n'a pas beſoin de témoignage plus certain que ce qui eſt connu de tout le monde.....; & puis je parle devant le Roi, lequel, nous eſpérons trouver auſſi jaloux de nous conſerver en ce que nous participons de ſon luſtre, que nous ſaurions l'être de l'en requérir & ſupplier, bien marri qu'une nouveauté extraordinaire nous ouvre la bouche plutôt aux plaintes qu'aux très-humbles ſupplications pour leſquelles nous ſommes aſſemblés.

» SIRE, Votre Majeſté a eu pour agréable de convoquer les Etats Généraux des trois Ordres de votre Royaume, Ordres deſtinés & ſéparés entre eux de fonctions & de qualités. L'Egliſe, vouée au ſervice de Dieu & au régime des ames, y tient le premier rang, nous en honorons les Prélats & Miniſtres comme nos peres, & comme médiateurs de notre réconciliation avec Dieu.

» La Nobleſſe, SIRE, y tient le ſecond rang. Elle eſt le bras droit de votre juſtice, le ſoutien de votre Couronne, & les forces invincibles de l'Etat.

» Sous les heureux auſpices & valeureuſe conduite des Rois, au prix de leur ſang, & par

l'emploi de leurs armes victorieuſes, la tranquillité publique a été établie, & par leurs peines & travaux, le Tiers-Etat va jouiſſant des commodités que la paix leur apporte.

» Cet Ordre, SIRE, qui tient le dernier rang en cette Aſſemblée, Ordre compoſé du Peuple des villes & des champs, ces derniers ſont quaſi tous hommagers & juſticiables des deux premiers Ordres ; ceux des villes, Bourgeois, Marchands, Artiſans, & quelques Officiers. Ce ſont ceux-ci qui méconnoiſſent leur condition, & oubliant toute ſorte de devoirs, ſans aveu de ceux qu'ils repréſentent, ſe veulent comparer à nous.

» J'ai honte, SIRE, de vous dire les termes qui de nouveau nous ont offenſés. Ils comparent votre Etat à une famille compoſée de trois freres. Ils diſent l'Ordre Eccléſiaſtique être l'aîné, le nôtre le puîné, *& eux les cadets* (1).

» En quelle miſérable condition ſommes-nous tombés, ſi cette parole eſt véritable ; En quoi tant de ſervices rendus d'un tems immémorial, tant

---

(1) Telle eſt l'injure dont la Nobleſſe demande vengeance. La veille le Préſident Savaron, à la tête d'une députation du Tiers-État, avoit oſé dire : « traitez- » nous comme vos freres cadets, & nous vous hono- » rerons & aimerons ».

d'honneurs & de dignités tranſmiſes héréditairement à la Nobleſſe & mérités par leurs labeurs & fidélité l'auroient-elle bien, au lieu de l'élever, tellement rabaiſſée, qu'elle fût avec le vulgaire, en la plus étroite ſorte de ſociété qui ſoit parmi les hommes, qui eſt la fraternité. Et non contens de ſe dire freres, ils s'attribuent la reſtauration de l'Etat, à quoi, comme la France ſait aſſez qu'ils n'ont aucunement participés, auſſi chacun connoît qu'ils ne peuvent en aucune façon ſe comparer à nous, & ſeroit inſupportable une entrepriſe ſi mal fondée.

» Rendez, SIRE, le jugement, & par une déclaration pleine de juſtice, faites-les mettre en leurs devoirs, & reconnoitre ce que nous ſommes, & la différence qu'il y a. Nous en ſupplions très-humblement Votre Majeſté au nom de toute la nobleſſe de France, puiſque c'eſt d'elle que nous ſommes ici députés, afin que, conſervée en ſes prééminences, elle porte, comme elle a toujours fait, ſon honneur & ſa vie au ſervice de Votre Majeſté ».

FIN.